

L'abbé Macaire, curé de Rambouillet



Dans l'ancien cimetière de Rambouillet, la tombe de *Messire Eugène Macaire* se voit de loin. Il fut un homme de bien, en même temps qu'un farouche opposant à la laïcisation.

Financé par souscription, son monument funéraire témoigne de la vénération que les paroissiens de Rambouillet ont voué à celui qui a été leur curé de 1886 à 1908, dans cette époque difficile pour l'Eglise dont les lois de 1904 et 1905 venaient contester l'autorité.

Le curé Pierre Jouy, qui avait été l'artisan de l'édification de la nouvelle église, inaugurée en 1871, était décédé à l'âge de 87 ans, après avoir assumé sa charge durant 47 ans. Le curé Louis-Antoine Parent lui avait succédé le 14 janvier 1878. Il était déjà chargé depuis un an de seconder le

curé Jouy dont la santé se détériorait rapidement.

Son ministère ne dura que 8 ans, car le curé Parent décéda en 1886, à l'âge de 63 ans, des suites d'un refroidissement contracté aux obsèques de son collègue de Corbeil.

Le curé Parent laissa à Rambouillet un excellent souvenir, notamment en raison de «*un sens administratif des plus remarquables qui lui permit de laisser sous ce rapport la paroisse de Rambouillet dans une situation des plus nettes et des plus prospères.* » (discours prononcé à ses obsèques, rapporté par R. Pinault, « Rambouillet, un millénaire de vie paroissiale »)

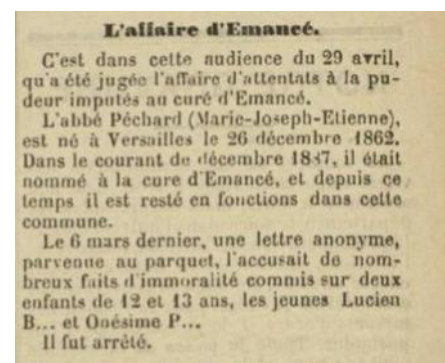
Louis-Eugène Macaire fut alors nommé pour le remplacer. Il avait déjà été vicaire à Rambouillet en 1877, avant d'être professeur au Petit-Séminaire de Versailles, puis curé à Saint-Martin d'Etampes. Au cours de cette même année 1886, la loi Goblet prolongea les lois Ferry et réserva aux seuls enseignants laïcs l'enseignement dans les écoles publiques. Dire que les relations entre l'Eglise et la IIIème République étaient tendues est un euphémisme.

L'affaire Péchard

Le 20 mars 1890 Marie-Joseph Péchard, curé d'Emancé depuis trois ans, est arrêté et emprisonné. Des lettres anonymes l'ont accusé de «*nombreux faits d'immoralité commis sur deux enfants de 12 et 13 ans, les jeunes Lucien B. et Onésime P.* ».

Le 29 avril 1890 la Cour d'assises de Versailles l'innocente, à l'unanimité des jurés. Il est aussitôt libéré et reprend ses fonctions (avant d'être déplacé à Mareil-en-France en novembre suivant, pour achever de calmer les esprits).

Cependant, avant que ce jugement ne soit rendu, le curé Macaire s'était élevé en chaire contre un crime qui semblait certain à tous, au vu de la suite judiciaire qui lui avait été immédiatement apportée, et dont la rumeur publique affirmait (à tort) que le curé Péchard avait reconnu les faits. Ceci nous apprend, du reste, que la présomption d'innocence n'était pas plus respectée qu'elle ne l'est aujourd'hui... mais que la justice était étonnamment plus rapide !



3 mai 1890 Réveil de Rambouillet

Souhaitant se faire pardonner sa condamnation imprudente, le curé Macaire avait invité le père Péchard à prendre la tête de la procession de la Fête-Dieu, le 10 juin 1890, et en avait fait une manifestation contre «*les abus et dérives du pouvoir républicain* ».

Tout en admettant sans réserve l'innocence du curé Péchard, de nombreux Rambolitains avaient protesté contre cette procession, et son objectif politique.

A la suite de ces réactions, le conseil municipal adopta le 12 juin 1890 une résolution pour interdire toute procession religieuse à Rambouillet. Cette interdiction ne fut levée que le 5 juin... 1931.

Un saint homme... de caractère

Si les relations avec la mairie n'étaient donc pas toujours les meilleures, l'abbé Macaire était par contre unanimement apprécié par ses paroissiens et beaucoup voyaient en lui un saint.

On le dit « *prêtre, homme de charité, homme de caractère, homme de foi. (...) Plus d'une fois, au coin d'une rue, à l'ombre de son église, il substitua ses souliers aux chaussures éculées des malheureux, heureux même de rentrer au presbytère les pieds nus. Il lui arrivait aussi de faire prendre à son matelas le chemin des chaumières sans grabat. Il mangeait peu afin d'avoir plus de pain à donner, plus de ressources pour ses oeuvres. Et pour les mêmes raisons il s'était astreint à vivre sans domesticité* »...(R Pinault)

« *Disciple passionné de l'honorable philanthrope Vincent de Paul, il marcha sur ses traces avec une foi vive; il pensa que son premier devoir était de se consacrer sans réserve au soulagement de ceux qui souffrent, et il s'y adonna sans hésitation; on peut même dire qu'il le fit au détriment de sa santé.* » (Marie Roux)

En 1890 l'abbé Macaire réussit à obtenir les autorisations et à recueillir assez de fonds pour que la paroisse achète un terrain proche de l'église, et y construise le presbytère qui existe toujours au 46 rue Gambetta. Sans qu'on en ait le détail, et sans qu'il ne s'en explique jamais, on pense qu'il en paya lui-même une partie.



Homme de caractère, il l'était assurément. Il se mobilisa activement contre le vote de la loi du 5 juillet 1904 qui retirait aux congrégations religieuses le droit d'enseigner, et contre celle du 28 décembre 1904 qui confiait aux communes le monopole du service extérieur des pompes funèbres précédemment exercé par les congrégations religieuses concordataires.

Un an après, la loi de 9 décembre 1905 décida la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elle eut comme corollaire le transfert des biens de l'Eglise à des associations culturelles, et nécessita un inventaire qui fit l'objet de fortes résistances.

A nouveau le curé Macaire se distingua par une opposition active, mais qui resta toujours dans le cadre légal.

Au journal de Rambouillet qui l'accusait d'avoir mobilisé ses paroissiens afin de résister à la loi, l'abbé Macaire répondit de façon assez directe :

« *Il est faux que nous ayons mobilisé pour tenir tête à la formidable armée de M. le Sous-préfet une bande de 'vieilles bigotes et de gamins qui s'en étaient promis': ce sont vos expressions. La défense eût été aussi grotesque que l'attaque.*

Quand la chose en vaudra la peine, les hommes de coeur se montreront, et je vous conseille à vous qui ne passez pas pour un héros, de vous tenir à bonne distance de leurs poings.

Soyez prudent aussi avec les dévotes. Il n'est ni beau ni chevaleresque de s'en prendre à des femmes et il pourrait vous en cuire. J'en sais plusieurs qui ont le coeur assez haut et le bras assez fort pour fustiger leur insulteur. Voulez-vous faire une fois de plus cette cruelle expérience ? »

L'heure n'était donc pas à la diplomatie ! D'ailleurs, dans une autre lettre adressée au même journal républicain, je relève sous la plume du curé Macaire :

« Savez-vous en quels termes le Christ stigmatisait les scribes, ces plumitifs d'alors, qui tout en semant la délation et la haine attaquaient les traditions des ancêtres et les principes sacrés, bases de toute société. Il les appelait hypocrites, sépulcres blanchis, race de vipères... »

A cette époque, et dans le climat de guerre qui opposait l'Eglise à la IIIème République, les curés les plus dynamiques étaient en même temps des chefs de parti : Eugène Macaire était, aux yeux de ses paroissiens, le symbole de la résistance de l'Eglise.

Rappelons que la querelle des inventaires avait entraîné des heurts dans 5 200 des 70 000 lieux de cultes catholiques, et que certains s'étaient terminés par la mort de manifestants. Clemenceau, ministre de l'Intérieur, bien qu'anticlérical notoire, avait sagement décidé d'arrêter ces affrontements et obtenu l'apaisement souhaité par tous.

Les obsèques

Le 9 mars 1908, après avoir exercé son ministère à Rambouillet durant 22 ans, le curé Macaire décéda.

A son enterrement assistèrent de nombreux paroissiens, plus de 90 prêtres de la région, ainsi que les autorités civiles et religieuses. L'église était pleine. *« Si tous ceux qu'il a secourus de ses exhortations et de sa bourse avaient suivi son cercueil, l'église eut été trop étroite pour les accueillir »* (Marie Roux).

Le chanoine Caron, de Versailles prononça l'éloge du défunt. Si l'on en croit *le Progrès de Rambouillet*, il tint en outre à rappeler l'engagement politique du père Macaire, citant cette anecdote : le président Loubet, lors d'un de ses séjours au château de Rambouillet, avait souhaité rencontrer le curé de Rambouillet. A son secrétaire porteur d'une invitation, le curé Macaire avait répondu : *« allez dire à votre maître que je ne toucherai jamais la main qui a signé la ruine de l'Eglise catholique »*.

Or, si la réponse n'était pas très diplomate, le fait de rappeler cette anecdote au cours d'obsèques qui devaient être un moment d'unité était fort maladroit et fut très diversement apprécié.

Mais que penser du tact de M l'abbé Caron qui, devant le cadavre de son confrère, n'a pas craint de prononcer des paroles de haine, là où le caractère même de la cérémonie et celui dont était revêtu l'orateur lui-même, devait lui imposer la moderation et l'oubli des fautes que celui qu'il prétendait louer avait pu commettre.

Sans vouloir donner à l'incident une importance exagérée, on ne peut que blâmer très vivement l'inconvenante attitude de ce prêtre qui, venant de Versailles, s'ingénie à apporter dans notre ville des ferments de discorde qui pourraient, s'ils n'avaient été blâmés par tous les assistants qui réfléchissent, avoir les plus regrettables conséquences.

le Progrès de Rambouillet 21 mars 1908

Mais cet incident a-t-il vraiment eu lieu ?

L'Avenir de Rambouillet, revenant sur le récit de cet enterrement dans son numéro du 21 mars 1908 affirme pour sa part que *« monsieur l'abbé Caron a lui-même déclaré dans une lettre rectificative qu'il n'a pas prononcé les paroles qui lui ont été attribuées, que par conséquent son discours n'a provoqué aucune agitation, et que le maire, à la sortie du cimetière, l'a au contraire félicité de son allocution. »*

D'où la conclusion du journal : *« il n'y a donc pas eu d'incident, et à supposer qu'il y en ait eu un, il est clos »*.

Le 21 mars 1908 le conseil municipal vota une concession gratuite et perpétuelle pour la tombe de l'abbé Macaire. Et comme l'époque n'était pas encore à la réconciliation, la presse républicaine s'en offusqua : *«Au conseil de Rambouillet on concède des terrains à perpétuité aux soeurs et aux curés. Un ouvrier ayant peiné toute sa vie, donné cinq ou six enfants à la société et à la patrie, ayant eu une vie entière d'abnégation est à cent lieues d'avoir l'utilité sociale et le mérite d'un curé!... »* (le Progrès de Rambouillet, 21 mars 1908)

Les paroissiens de Rambouillet se cotisèrent pour la construction du monument funéraire qui nous rappelle le ministère et la personnalité de ce curé de choc.

En 1996, la mairie a donné le nom de l'abbé Macaire à une rue piétonne qui permet d'aller de la rue Lachaux à la rue Gambetta en traversant le *jardin de Madame Duchet*.

Je laisse le maire Marie Roux conclure, comme il le fit lors des obsèques du curé Macaire :

« Si, à l'heure fatale où se fait la liquidation d'une existence, les bonnes oeuvres seules pèsent dans la balance, ce sont assurément celles de M. le curé de Rambouillet qui, au seuil de la justice divine, lui feront l'escorte la plus sûre dans l'éternité ! »

Christian Rouet
juillet 2026